

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-199

présenté par
M. Bazin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 73, insérer l'article suivant:****Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.